FFBDF
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE BOULE DE FORT

Comité Directeur de la FFBDF
du samedi 25 janvier 2020
au siège social 4, rue La Bruyère Angers – Salle de l'Ormeau

Absents excusés :
Jeanne-Marie DROUIN, Christophe PLOQUIN.

1 Compte-rendu du comité directeur du 26 octobre 2019

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 Ordre du jour de l'assemblée générale 2020

Elle aura lieu le samedi 18 avril 2020 au THV de Saint-Barthélemy avec accueil à partir de 8h30.

Le secrétaire Jean-Claude CHAUVAT présente l'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire élaboré en accord avec le président Hubert LAFUENTE. Programme adopté.

L'ordre du jour sera envoyé par courrier à chaque société adhérente avant mi-mars, avec un bon pour pouvoir et un bon d'inscription à renvoyer dans les délais pour faciliter l'organisation.

3 Finances

Yvon HAYER présente les comptes qui seront soumis au vote de l'Assemblée Générale.

Le compte d'exploitation 2019 est largement excédentaire avec le produit de la vente des agendas et des cartes de sociétaires, dont le coût de fabrication avait été facturé en 2018.

Par ailleurs, le département a accordé une subvention exceptionnelle pour l'installation de notre siège social.

Le budget prévisionnel 2020 est également excédentaire avec les décisions du Comité Directeur du 18 mai 2019 : Augmentation de 1 euro du prix des agendas et modification de la répartition des cotisations des sociétés (15 euros pour la Fédération et 10 euros pour le secteur).

Yvon HAYER précise que ces comptes ont été validés le 11 janvier 2020 par les contrôleurs financiers Gérard LEMONNIER (Maine et Loire) et Jean-Pierre BROSSARD (Sarthe). Philippe PIAUMIER (Indre et Loire) était excusé. Ce travail précis a occupé toute une matinée.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité les comptes pour les présenter à l'assemblée Générale.

4 Compte-rendu d'activité du bureau

4.1 Vie des sociétés

La Fédération (Hubert LAFUENTE et Jean-Claude CHAUVAT) et la ville d'Angers ont été amenés à servir de médiateurs entre le Cercle de l'Ormeau et l'ASPTT Omnisports. Les relations étaient devenues conflictuelles entre le Cercle, simple section de l'ASPTT sans existence juridique, et l'ASPTT

d'Angers responsable par convention des locaux de l'Espace Saint-Vincent affectés à la boule de fort (en dehors de l'étage devenu par convention le siège de la Fédération).

Après une bonne dizaine de réunions et de nombreuses heures de travail et de discussions, un protocole de fonctionnement proposé par Jean-Claude CHAUVAT a été amendé et adopté par les deux parties. Il assure à l'Ormeau une autonomie de fonctionnement avec la responsabilité du jeu dans le cadre de l'ASPTT Omnisports. Le bureau de l'ASPTT applique ce protocole. Le Cercle de l'Ormeau doit se structurer pour l'appliquer également.

La Fédération est intervenue en sa qualité de cooccupante des lieux, mais surtout parce que c'est sa mission d'intervenir pour aider une société menacée de disparition à court terme.

4.2 Partenariats

Outre le partenariat avec le Crédit Mutuel d'Anjou pour les actions tournées vers les jeunes et le partenariat à l'étude avec GROUPAMA pour la responsabilité des dirigeants, deux autres partenariats sont adoptés.

Le représentant de BUTAGAZ invité présente les avantages tarifaires importants pour les sociétés (tarif Pros) et pour les particuliers. Ce partenariat avec la Fédération est présenté sur le site Internet.

Hubert LAFUENTE présente un partenariat ponctuel avec RED BULL. Des étudiants de plusieurs pays vont faire étape à Angers autour du 10 avril 2020 à NOTRE-DAME pour y pousser la boule de fort dans le cadre d'un challenge spécifique. Pour ces étudiants, c'est l'un des challenges à réaliser dans une compétition globale qui les conduira à Berlin. C'est une vitrine exceptionnelle pour la boule de fort

4.3 Sociétés « Cœur de village »

L'idée proposée par Michel BEUVRON d'avoir une reconnaissance officielle du rôle social des sociétés de boule de fort dans les petites communes remporte un réel succès – 5 conventions ont été signées, une quinzaine sont prévues ou en attente.

Le Comité Directeur est amené à prendre trois décisions :

1. Il modifie le début de la convention pour prendre en compte des cas particuliers évoqués dans les échanges avec les mairies et les sociétés. Une société pourra obtenir le label dans une commune étendue qui possède encore des commerces de bouche, si elle se situe dans une zone rurale excentrée ou dans une zone touristique excentrée, le long de la Loire par exemple. Mais elle ne doit pas faire de concurrence déloyale aux commerces existants.
2. Le Comité Directeur choisit comme logo officiel « Cœur de village » le logo proposé par la commission communication parmi les quatre logos dessinés par Loïc JOMBART. Ce logo sera imprimé en vitrophanie pour être collé sur la porte d'entrée de la société.
3. La page de l'agenda (texte + dessin) qui présente le label société « Cœur de village » sera imprimée en format A3 pour être affichée dans les sociétés et expliquer aux visiteurs ce que représente ce label. Le deuxième logo proposé par Loïc JOMBART pourrait ultérieurement être utilisé pour réaliser un trophée.

5 Commission technique des challenges

Serge TETREL et Claude LEMONNIER font le point sur les challenges 2019 et 2020. Serge TETREL, Hubert LAFUENTE et Jean-Claude CHAUVAT ont rencontré les responsables de la cave ROBERT & MARCEL pour préciser le partenariat pour 2020 et les années suivantes en faisant mieux connaître la cave au travers de l'agenda et les engagements des joueurs au challenge.

Jean-Claude CHAUVAT a fait le nécessaire pour l'impression des 3 affiches des concours 2020 ; les responsables des secteurs vont pouvoir les diffuser dès maintenant auprès des sociétés.

Suite à une question posée par Emile HERVÉ pour le secteur 16, une longue discussion sur le nouveau règlement (en particulier l'article6) amène Hubert LAFUENTE à faire une proposition adoptée.

- Le règlement sera appliqué tel quel dans les challenges fédéraux et les challenges publics 2020. Fin 2020, les responsables de secteurs feront remonter auprès du Comité Directeur les difficultés éventuelles rencontrées et les vœux des sociétés. Ils seront étudiés par le Comité Directeur pour être présentés à l'assemblée générale 2021.

6 Commission Communication

Jackie VERGNAUD résume la réunion du 13 décembre et explique le choix du logo proposé pour le label « Cœur de village ». La commission a commencé à travailler pour un projet de dépliant et un flyer. Elle s'est intéressée également à un logo « Patrimoine Culturel » attribué par le Ministre de la Culture.

7 Commission Boutique

Robert LAMISSE a distribué 2 277 agendas et 1 089 carnets d'adhésion pour les sociétaires. Il souhaite, pour une meilleure organisation, que cette distribution soit programmée avec celle des étiquettes et des cartes pour les sociétés, si possible en un seul lieu et à une date précise (commande à envoyer pour les secteurs mi-septembre).

8 Commission consultants extérieurs

Elle s'est réunie pour la première fois à BEAUCOUZÉ le 11 janvier 2020. Elle regroupe les représentants des départements et des régions traditionnelles. Jean-Claude CHAUVAT présente les quatre points principaux évoqués :

1. Actions tournées vers les jeunes. C'est une priorité pour l'avenir de la boule de fort. Aussi un questionnaire destiné à toutes les sociétés a été préparé et donné ce jour à tous les responsables de secteurs pour diffusion. Jacques NEAU a accepté de centraliser les réponses. Il s'agit de savoir ce qui se fait et ce qui est envisagé. Une première synthèse sera proposée lors de l'assemblée générale.
2. Nouveau challenge fédéral. La commission reprend l'idée d'Yvon HAYER, à savoir créer un quatrième challenge fédéral avec des triplettes composées d'un jeune, d'une femme et d'un homme. Il serait bien que la commission technique des challenges puisse le proposer pour 2021. Affaire à suivre.
3. Sociétés « cœur de village ». L'opération est un succès. Les responsables de secteurs doivent faire le recensement des sociétés qui pourraient obtenir ce label, en particulier en Sarthe et en Indre et Loire. Pour l'instant, seul le Maine et Loire est impliqué.
4. Coordination entre les départements. Il y a du travail à faire, en particulier vis-à-vis des conseils départementaux de la Sarthe et de l'Indre et Loire, ainsi qu'avec les associations des maires. La situation en Sarthe est claire. En Maine et Loire, les sociétés non adhérentes du Saumurois commencent à s'intéresser. Par contre, en Indre et Loire, la situation est compliquée avec un noyau dur opposé à la « Fédération Française ».

9 Informations diverses

Thierry LEPROUST a démissionné et confie le secteur 20 (Seiches) à Gilles HERGUÉ.

Le bureau de la société Les Violettes de Longué-Jumelles a décidé de retirer la société de la Fédération.

Les Amis Réunis de la Chapelle d'Aligné (Sarthe) ont fait savoir qu'ils ne voulaient plus faire partie de la Fédération.

Ces deux départs sont compensés par deux arrivées dans le secteur 18 (Jarzé). Les sociétés Le Progrès de CHEVIRÉ LE ROUGE et la Concorde de MONTPOLLIN adhérent à la Fédération. Nous restons à 324 sociétés adhérentes.

Deux sociétés ont sollicité la présence de la Fédération pour des événements majeurs : Le Cercle du Bon Accord de CHINON pour son bicentenaire le 6 juin 2020 et la société L'Union de la JAILLE-YVON pour l'inauguration de son jeu en terre entièrement refait.

A l'issue de la réunion, avant de partager une galette, le Président Hubert LAFUENTE a offert ses vœux aux membres du Comité Directeur et aux responsables de secteurs présents en soulignant l'importance de leur participation aux activités en cours, mais aussi l'étendue du travail qui reste à faire.

10 Prochaines Réunions

Samedi 18 avril 2020, à partir de 8h30, Assemblée générale au Théâtre de l'Hôtel de Ville de SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.

Samedi 16 mai 2020, à partir de 9 heures, Comité Directeur au siège, salle de l'Ormeau, à Angers

Le secrétaire
Jean-Claude CHAUVAT

Le président
Hubert LAFUENTE